

Communiqué du Parti Suisse du Travail - POP

Prestations de l'AI : réduction massive prévue

Dans sa séance du 15 novembre, la Commission de la sécurité sociale du Conseil des États a décidé de nouvelles mesures d'économies massives dans l'assurance-invalidité. Cette décision est un affront envers les assurés en situation de handicap ou malades chroniques.

Les rentes complémentaires pour les rentiers AI et AVS ayant des enfants mineurs à charge seraient diminuées de 30 à 40 %.

Les rentières et rentiers de moins de 55 ans devraient être épargnées par les baisses de rentes, mais pas si leur degré d'invalidité change de 5 % ou plus. Cette amélioration de la santé des personnes concernées est définie cyniquement par la Commission comme « substantielle ». Avec un temps de travail de 42 heures, cela représente juste 2,1 heures par semaine. Comment une amélioration d'environ 25 minutes par jour de la capacité de travail peut-elle être « substantielle » ?

En outre, à l'avenir, dans les mesures d'intégration, les frais de déplacement et de logement seront encore pris en charge par l'AI, mais les frais de nourriture ne le seraient plus. Cela dans le but d'économiser 5 millions par an.

Pour le PST-POP, toutes ces mesures sont une attaque inacceptable contre les rentières et rentiers AI. Les Chambres décideront probablement de ce nouveau démantèlement de l'AI dans la session d'hiver. C'est une faible consolation que la Commission de la sécurité sociale propose une diminution de 250 millions au lieu des 325 millions demandés par le Conseil fédéral.

Le PST-POP appelle toutes les forces progressistes à résister par tous les moyens démocratiques contre un nouveau démantèlement social en Suisse.

Parti Suisse du Travail - POP

Le 17 novembre 2011